DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON D'AMIENS 6
COMMUNE DE SAINS-EN-AMIENOIS
56, rue de la Chaussée (80680)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Le 20 mars 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. Patrick LELIEVRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mme Michèle DEFERT, M. Christophe DUCROCQ, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, Mme Florence MULTON, M. Thierry GOLLIOT, M. Régis de COLNET.
Excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à Mme Marie ZOUINI, Mme Véronique DETOUILLON qui donne pouvoir à M. Régis de COLNET, Mme Stéphanie DERIVIERE qui donne pouvoir à M. Patrick LELIEVRE, Mme Angélique HUBAUD qui donne pouvoir à M Jean-Luc DUBAN.
Absent non excusé : /

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 9 janvier 2023. Monsieur LELIEVRE demande que le terme « adjoint au maire » soit remplacé par « maire adjoint » et refuse de le signer.

Le procès- verbal du 9 janvier 2023 est adopté.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

1) Décisions du Maire
2) Compte de gestion 2022
3) Compte administratif 2022
4) Affectation du résultat de fonctionnement 2022
5) Présentation de l'état annuel des indemnités des élus
6) Fiscalité communale
7) Budget primitif 2023
8) Provisions pour risques et charges
9) Acquisition parcelles rue des verts cerisiers (AC 77, AC85) : reformulation
10) Tarifs cantine : revalorisation
11) Financement de l'accueil de loisirs par la CAF : nouvelle convention territoriale globale
12) PERSONNEL COMMUNAL : adhésion au dispositif proposé par le centre de gestion pour le recueil de signalements d'actes de violence et harcèlement

13) CCAS : élection d'un nouveau membre suite à un départ
14) Informations diverses

1) Décisions du Maire

Monsieur LEPOETRE relate les décisions prises dans le cadre de ses délégations votées le 8 juin 2020 : demande de subventions au titre de l'appel à projets ACTes porté par la REGION DES HAUTS DE FRANCE au taux de 25% pour aider à la rénovation énergétique des bâtiments pour les opérations suivantes :

Opération	Montant HT	Subvention attendue
Porte entrée double vitrage à la maison médicale	3 418.99	854.75
Chauffage Maison médicale	15 439.67	3 859.92
Remplacement de la porte d'entrée de la Mairie	13 154.36	3 288.59
Porte extérieure crèche	3 932.52	983.13
Chauffage Salle des fêtes	13 000.99	3 250.25

2) Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le compte de gestion est le document établi par la Trésorerie qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale et un bilan comptable de la collectivité. Il ajoute que le compte de gestion doit être strictement identique au compte administratif établi par la Mairie et doit être adopté avant le vote de ce dernier.
Monsieur LELIEVRE fait savoir qu'il doit présider le vote en tant que premier adjoint.
Monsieur le Maire lui répond que sa remarque est inappropriée et ne correspond à aucune règle légale.

Après l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR : 13
CONTRE 2 : P LELIEVRE avec le pouvoir de S DERIVIERE

Le compte de gestion dressé par le Comptable de la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes est adopté.

3) Compte administratif 2022

Monsieur LEPOETRE signale que la commission finances s'est réunie à deux reprises pour traiter du sujet. Il donne lecture des réalisations 2022 en section de fonctionnement et d'investissement dans le document remis aux élus préalablement à la réunion.
Il décline ensuite le résultat d'exécution du budget 2022.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309365

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	482 366,69	579 853,58	981 835,29	1 271 951,54
Solde d'exercice reporté 2021		39 262,43		360 962,43
TOTAUX	482 366,69	619 116,01	981 835,29	1 632 913,97
RESULTAT DE CLOTURE		136 749,32		651 078,68
Restes à réaliser	647 132,11	70 801,00		
TOTAUX CUMULES	1 129 498,80	689 917,01	981 835,29	1 632 913,97

Les remarques suivantes sont émises :
Monsieur LEPOETRE souligne l'évolution des coûts de l'électricité et informe que des démarches ont été effectuées pour activer tous les dispositifs pour les réduire (amortisseur et bouclier tarifaire). Il ajoute qu'un retard des factures d'EDF sur les bâtiments publics en 2022 va engendrer une dépense supplémentaire en 2023 (rattrapage).
Le coût des repas de la cantine augmente et les contrats aidés ne sont plus renouvelés.

Monsieur LELIEVRE trouve regrettable de ne plus avoir accès aux données de consommation sur le portail ENEDIS.
Les membres du conseil élisent Madame ZOUINI pour tenir la présidence de séance.
Le Maire quitte l'assemblée.
Le vote est à main levée
POUR : 10
CONTRE : 2 (P LELIEVRE avec le pouvoir de S DERIVIERE)
ABSTENTION : 2 (JL DUBAN avec le pouvoir de A HUBAUD)

Le compte administratif 2022 est adopté.
Monsieur LELIEVRE quitte la séance à 19h17.

4) Affectation du résultat 2022

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Compte tenu :		
- du résultat cumulé de fonctionnement positif		651 078,68
- du résultat cumulé d'investissement positif		136 749,32
- des restes à réaliser 2022 investissement		
	en recettes	70 801,00
	en dépenses	647 132,11
	Soit un solde de	- 576 331,11
Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2022 en 2023		
Affectation en investissement pour couvrir le déficit		439 581,79
Report en fonctionnement		211 496,89

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

5) Présentation de l'état annuel des indemnités des élus

Rappel : Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un document présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions électives

Cet état doit être communiqué municipaux avant le vote du budget

	Conseil Municipal		Amiens Métropole	
Nom	Fonction	Montant indemnité *	Fonction	Montant indemnité*
Pierre LEPOETRE	Maire	24 504,60	Conseiller délégué	2849,34
Patrick LELIEVRE	1er Adjoint	6 438,60		
Marie ZOUINI	2ème Adjointe	6 743,46		
Yvan DERAMBURE	3ème Adjoint	6 743,46		
Michèle DEFERT	4ème Adjointe	6 556,78		
Régis de COLNET	Conseiller délégué	1 094,50		
Jean-Luc DUBAN	Conseiller délégué	1 899,60		
Didier PONCET	Conseiller délégué	1 416,54		
Nadine ESTEVES	Conseillère déléguée	794,22		
Florence MULTON	Conseillère déléguée	794,22		
*Montant brut annuel				

6) Fiscalité communale

Monsieur le Maire propose de reporter à l'identique les taux 2022 en 2023. Il rappelle à l'assemblée que les résidences principales ne sont plus taxées au titre de la taxe d'habitation qui concerne maintenant uniquement les résidences secondaires.
Il ajoute que les bases locatives vont évoluer de 7.1% (suivent l'inflation).
Le taux ci-après sont proposés au vote :

- ✓ Taxe Foncière sur le bâti.....53.00%
- ✓ Taxe Foncière sur le non bâti.....42.35%
- ✓ Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires..... 16.68%

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée vote à l'unanimité les taux de fiscalité directe 2023.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

7) Budget primitif 2023

Monsieur le Maire donne lecture des propositions budgétaires 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	383 957,25		417 750,89	417 750,89	417 750,89
012	Charges de personnel et frais assimilé	465 950,00		469 800,00	469 800,00	469 800,00
014	Atténuations de produits	22 306,00		22 196,00	22 196,00	22 196,00
65	Autres charges de gestion courante	182 105,00		162 970,00	162 970,00	162 970,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 054 318,25**	**0,00**	**1 072 716,89**	**1 072 716,89**	**1 072 716,89**
66	Charges financières	6 610,00		5 900,00	5 900,00	5 900,00
67	Charges exceptionnelles	1 650,00		1 700,00	1 700,00	1 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (	600,00		600,00	600,00	600,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonct.		**1 068 178,25**	**0,00**	**1 085 916,89**	**1 085 916,89**	**1 085 916,89**
023	*Virement à la section d'investissement (*	*457 293,00*		*222 326,93*	*222 326,93*	*222 326,93*
042	*Opé. d'ordre transfert entre sections (2)*	*67 206,75*		*45 642,07*	*45 642,07*	*45 642,07*
043	*Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct*					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		***524 499,75***	***0,00***	***267 969,00***	***267 969,00***	***267 969,00***
TOTAL		**1 592 678,00**	**0,00**	**1 353 885,89**	**1 353 885,89**	**1 353 885,89**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	40 099,57		20 100,00	20 100,00	20 100,00
70	Produits des services, domaine et vent	120 900,00		127 850,00	127 850,00	127 850,00
73	Impôts et taxes	686 788,00		704 706,00	704 706,00	704 706,00
74	Dotations, subventions et participations	334 648,00		246 682,00	246 682,00	246 682,00
75	Autres produits de gestion courante	39 180,00		42 941,00	42 941,00	42 941,00
Total des recettes de gestion courante		**1 231 615,57**	**0,00**	**1 142 289,00**	**1 142 289,00**	**1 142 289,00**
76	Produits financiers	100,00		100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		**1 231 715,57**	**0,00**	**1 142 389,00**	**1 142 389,00**	**1 142 389,00**
042	*Opé. ordre transfert entre sections (2)*					
043	*Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)*					
Total des recettes d'ordre de fonct.		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**1 231 715,57**	**0,00**	**1 142 389,00**	**1 142 389,00**	**1 142 389,00**
						+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		**211 496,89**
						=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**1 353 885,89**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	Reste à Réaliser	Budget 2023	Total
EQUIPEMENT			
Mairie	4 181,71	5 000,00	9 181,71
Crèche Bâtiment		6 000,00	6 000,00
Salle des fêtes		17 000,00	17 000,00
Ecole	5 553,60	10 000,00	15 553,60
Cantine		4 500,00	4 500,00
Voirie	90 291,70	155 000,00	245 291,70
Eglise		5 000,00	5 000,00
Acquisitions foncières	490 000,00		490 000,00
Atelier communal		5 000,00	5 000,00
Accessibilité-sécurité	2 073,90	4 000,00	6 073,90
Cimetière		17 000,00	17 000,00
Maison médicale bâtiment		30 000,00	30 000,00
Mairie Bâtiment		17 000,00	17 000,00
Atlas de la biodiversité	55 031,20		55 031,20
Terrain AD57 Rue de la V Marie		8 000,00	8 000,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	**647 132,11**	**283 500,00**	**930 632,11**
REMBOURSEMENT DE LA DETTE			
Emprunt - remboursement capital		53 970,00	53 970,00
Remboursement caution		250,00	250,00
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENTS	**647 132,11**	**337 720,00**	**984 852,11**

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

RECETTES INVESTISSEMENT :

	Reste à Réaliser	Prévision 2023	Total
SUBVENTION D'EQUIPEMENT			
*** Ecole**			
- DETR lavabo (1341-961)	2 853,00		2 853,00
*** Voirie**			
- LED la Pommeraie FDE80 (1326-969)	11 180,00		11 180,00
- LED la Pommeraie Département (1323-969)	12 504,00		12 504,00
- DETR Voie douce (1341-969)	6 228,00		6 228,00
- DETR parking vélo (1341-969)	1 384,00		1 384,00
- LED, divers rues FDE80 (1326-969)	26 445,00		26 445,00
*** Atlas de la biodiversité**			
-Région Arbres (1328-998)	10 207,00		10 207,00
TOTAL SUBVENTION D'EQUIPEMENT	**70 801,00**	-	**70 801,00**
Emprunt			
FCTVA		57 751,00	
Taxe d'aménagement		12 000,00	
Excédent de fonctionnement capitalisé		439 581,79	
TOTAL AUTRES RECETTES	-	**509 332,79**	-
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	**70 801,00**	**509 332,79**	**580 133,79**
Recettes d'ordre			
Amortissement		45 642,07	
Virement de la section de fonctionnement prévu		222 326,93	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	-	**267 969,00**	**267 969,00**
Excédent d'investissement reporté		136 749,32	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**70 801,00**	**914 051,11**	**984 852,11**

Les remarques suivantes ont été formulées :

- Augmentation des charges de personnel avec l'augmentation de la valeur du point en année pleine (+3.5% en juillet 2022)

- Pas de prévision d'emprunt- une ligne de trésorerie sera peut-être nécessaire si décalage entre le versement de subventions ou autres recettes et l'achat des terrains.

Monsieur de COLNET pense que le budget proposé contient peu d'investissements pour les Samois.

Monsieur le Maire décline les subventions adossées au budget :

	Subvention 2022	Proposition 2023
Crèche Parentale selon convention	31 000,00	31 000,00
Familles Rurales	5 000,00	5 000,00
Comité de Jumelage	1 000,00	1 500,00
Comité d'Animation	150,00	250,00
Société de chasse	250,00	250,00
Pétanque	150,00	200,00
Temps libre	150,00	200,00
Club photo		200,00
Amadeus OVA		250,00
TOTAL	**37 700,00**	**38 850,00**

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR : 10
CONTRE : 2 (R de COLNET avec le pouvoir de V DETOUILLON)
ABSTENTION : 1 (T GOLLIOT)

Le Conseil municipal vote le budget 2023.

8) Provisions pour risques et charges

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de provisionner le risque de non recouvrement des recettes et notamment celles issues de la facturation des services périscolaires.

Sur proposition du Maire
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de provisionner à hauteur de 600 Euros le risque de non recouvrement des recettes (les crédits correspondants sont inscrits sur l'article budgétaire 6817).

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

9) Acquisition parcelles rue des verts cerisiers (AC 77, AC85) : reformulation

Monsieur LEPOETRE rappelle que le principe d'acquisition des 2 parcelles rue des verts cerisiers pour permettre la construction de logement seniors a été validé par le conseil municipal en octobre 2022 avec un montant de 330 000 Euros frais inclus.
Il informe l'assemblée que l'avis des domaines a été sollicité et a évalué la valeur des biens à 165000 Euros hors frais.
Monsieur LEPOETRE explique que le diagnostic des domaines se base sur un territoire plus vaste que celui de SAINS et ne prend en compte les spécificités de la commune où les transactions immobilières sont sur un marché tendu avec des prix élevés.
Il explique que l'assemblée doit reprocéder au vote en ayant connaissance de l'estimation des domaines.
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
POUR :11
ABSTENTION : 2 (P LEPOETRE, C DUCROCQ)

Le Conseil municipal accepte :

- l'acquisition des 2 parcelles pour un montant de 330 000 Euros frais inclus
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

10) Tarifs cantine : revalorisation

Monsieur LEPOETRE rappelle à l'assemblée que la tarification est fonction du Quotient Familial du foyer et que la dernière valorisation des tarifs de cantine remonte à septembre 2021 avec l'instauration de deux nouvelles tranches (une tranche basse et une tranche haute). Il ajoute que les tarifs du prestataire ont augmenté de 6% depuis septembre 2022.

	QF<700	QF ENTRE 700 ET 900	QF ENTRE 900 ET 1 100	QF ENTRE 1100 ET 1 300	AU DELA DE 1 300 ET EXT AU RPI
Tarif Actuel	3.70	4.00	4.45	4.90	5.20
Proposition	3.90	4.25	4.70	5.20	5.50

Il propose ensuite d'augmenter les tarifs d'accueil de loisirs d'environ 4.5%.

	QF <900	ENTRE 900 ET 1 100	AU DELA DE 1 1 100 ET EXT
Tarif actuel la ½ heure	1.05	1.15	1.15
Proposition	1.10	1.20	1.20

Pas de changement pour les tarifs du mercredi

MERCREDI MATIN	6.30	6.90	6.90
MERCREDI JOUR	10.80	11.40	11.40

Les nouveaux tarifs seront appliqués à la rentrée des vacances de Pâques.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité la revalorisation des tarifs de la cantine et de l'accueil de loisirs à compter de la rentrée des vacances de Pâques.

11) Financement de l'accueil de loisirs par la CAF : nouvelle convention territoriale globale

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'actuellement la CAF soutient financièrement la commune par le biais d'un contrat enfance et jeunesse (CEJ) pour toutes les activités liées à l'enfance et la petite enfance dont la crèche. Les sommes sont versées directement à la commune qui reverse ensuite à la crèche la part qui lui revient.
Un nouveau dispositif appelé Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le CEJ qui est arrivé à échéance au 31 décembre. Cette convention privilégie l'échelle intercommunale et a pour objectif d'organiser sur le territoire d'AMIENS METROPOLE l'offre globale des services de la CAF (petite enfance, jeunesse, famille...).
Madame ZOUINI s'est attachée à mettre en place cette opération.

Monsieur LEPOETRE précise que le financement adossé à cette nouvelle convention s'appelle le bonus territoire qui sera versé directement au gestionnaire c'est-à-dire à la mairie pour les accueils de loisirs périscolaires (ALSH) et à la crèche pour la petite enfance.
Les montants versés pour l'accueil de loisirs devraient rester stables.
Les montants perçus en 2022 pour la crèche -→ 23 704E, pour l' ALSH -→15 788E

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité la Convention Territoriale Globale proposée par la CAF pour la période 2023-2025 et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

12) PERSONNEL COMMUNAL : adhésion au dispositif proposé par le centre de gestion pour le recueil de signalements d'actes de violence et harcèlement

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation pour les collectivités territoriales de mettre en place un dispositif de recueil de signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation,
Le Centre de Gestion de la Somme propose l'adhésion à un dispositif de recueil via un outil dématérialisé (signalement.net) pour le signalement et la plateforme « allodiscrim » pour l'accompagnement.
Cette adhésion se matérialise par la signature d'une convention avec le Centre de Gestion

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

de la Somme, et d'un certificat d'adhésion avec le prestataire.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

13) CCAS : élection d'un nouveau membre suite à un départ

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée de procéder au vote d'un nouveau membre pour siéger au CCAS suite au départ de Monsieur PONCET.
Monsieur DUCROCQ se porte candidat.
Aucun autre candidat se présentant,
Le vote est à main levée.
Monsieur Christophe DUCROCQ est élu à l'unanimité membre du CCAS.

14) Informations diverses

Monsieur LEPOETRE rappelle que le CCAS mène de nouvelles actions avec Mesdames DEFERT, ZOUINI, ESTEVES et MULTON.

Madame ZOUINI donne les informations suivantes :

- succès de l'opération « récupération de petits matériels électriques et électroménager » initié par l'association SYNAPSE à la salle des fêtes le 11 mars
- de nouvelles sessions de formation informatique vont être organisées
- instauration d'une permanence deux fois par mois, les mardis pour recevoir les personnes ayant besoin d'aide
- lancement des repas intergénérationnels

Monsieur DERAMBURE précise les évolutions pour la nouvelle organisation de la fête de Sains en juin.

Fin de séance à 20h52.

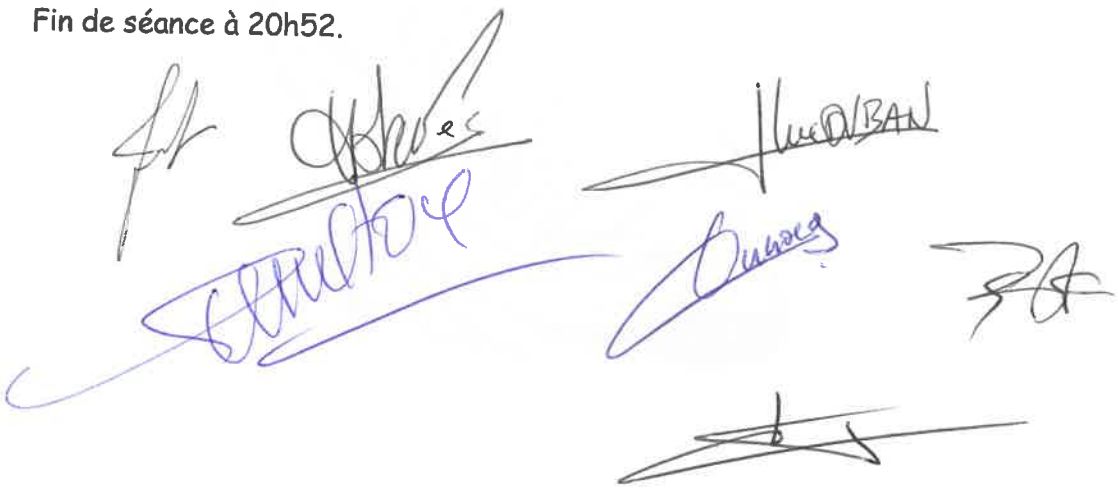

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 308355